

TARIFS ET DIRECTIVES D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Chantiers et dépôts

Fr. 3.- par m² et par semaine.

Toute semaine calendaire entamée est décomptée en plein.

Place de parc véhicule chantier – zone

limitée et hors zone Fr. 5.- la demi-journée par véhicule. Fr. 10.- la journée par véhicule.

Nous vous rendons attentifs que seuls les véhicules **nécessaires** à proximité du chantier peuvent bénéficier d'une autorisation hors zone.

Pose de bennes

Fr. 15.- la semaine par benne (le montant minimum perçu est de Fr. 15.-).

Secteur vieille ville

L'installation de protections sur le revêtement de type pavé est obligatoire lors de la pose de benne et autre infrastructure susceptible d'endommager le pavage. La place utilisée doit être remise en état par vos soins ou à vos frais.

Il est impératif de respecter une largeur de 4 m pour la circulation centrale en vieille ville afin de ne pas gêner le passage des véhicules lourds d'intervention (ambulance – police – feu).

INTERDICTION DE TRAVAUX

Le vendredi, jour de marché, la rue du Grand-Pont, la rue du Rhône, la rue de Lausanne et les environs sont interdits aux travaux sauf autorisation exceptionnelle.

Toutes les prescriptions de police ou d'autres services de la Ville de Sion quant à la circulation ou à l'usage du domaine public demeurent réservées.